



J'ai de l'eau dans mon sous-sol, pouvez-vous m'aider ?

Par **feuvrel**, le **10/08/2009** à **15:44**

Bonjour, j'ai fait construire une maison sur sous sol, mais il y a de environ 30 cm d'eau autour du sous sol et 10 cm à l'intérieur, le constructeur nous a confirmé que c'était normal et que ce n'était pas un terrain inondable, mais même qu'il ne pleut pas l'eau continue de monter, les murs sont humides... moi et mon conjoint n'avons aucune connaissance dans ce domaine mais nous pensons qu'il y a arnaque, on nous a conseillé de drainer mais cela nous fait des frais supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans notre budget, nous ne savons pas si un drainage fera l'affaire... que puis-je faire ? merci pour votre aide.

Par **mimi1985**, le **12/08/2009** à **14:37**

Bonjour, S'il s'agit d'un vide-sanitaire, cela peut arriver que vous ayez de l'eau dedans car dans le cas d'un VS le constructeur ne pose pas de drain c'est à la charge du client s'il le souhaite. Par contre s'il s'agit vraiment d'un sous-sol, le constructeur doit vous poser le drain pour que celui-ci soit étanche, c'est compris dans votre contrat normalement. Il faut regarder dans votre contrat si vous avez un vide-sanitaire ou un sous-sol car cela change l'obligation du constructeur. Pour savoir exactement ce qui vous est dû par le constructeur, regardez votre notice descriptive, il y a toutes les informations dedans.